



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 octobre 2026, à 19 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur un territoire non cadastré appartenant à Solifor, dans la zone 34135-11, secteur du lac Simard.

La demande de dérogation mineure vise à :

- Autoriser l'implantation d'un chalet de chasse d'un étage et demi d'une superficie au sol de 130 m², soit une dérogation de 30 m² par rapport à la superficie au sol maximale de 100 m² prescrite à l'article 20.2.2.3 du *Règlement de zonage no 435-14* pour un chalet de chasse comportant un étage et demi.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com.

Donné ce 28 septembre 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Geneviève Hamelin